

**MODALITES TECHNIQUES DE DEROULEMENT DES OPERATIONS DE VOTE ET DES MOYENS**  
**TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE POUR**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVOILE 2019 DEMATERIALISEE**  
**DU 27 JUIN 2020**

**VOTE ELECTRONIQUE DU BE-200610-01**

Le Bureau Exécutif du 30 avril 2020 a validé l'organisation dématérialisée de l'AG 2019 dans le respect de la réglementation applicable durant la crise du Covid-19. L'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, impose pour ce faire :

- Un accès Audio pour l'exécutif qui dirige les débats comme pour les votants (la visio n'est en revanche pas obligatoire)
- Une identification des participants
- Un dispositif de vote à distance

L'article 18 du Règlement Intérieur de la FFVoile prévoit par ailleurs que « *Les modalités techniques de déroulement des opérations de vote sont arrêtées en temps utile par le Bureau exécutif qui peut notamment décider de recourir à un procédé de vote électronique* ».

**Emargement et votes à l'Assemblée générale dématérialisée**

Le Bureau exécutif s'est prononcé favorablement, le 30 avril 2020, sur l'utilisation de la plateforme de vote à distance de la société Quizz box pour l'ensemble des votes lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2020 (décision BE-200430-02).

Le dispositif utilisé « QuizzBox Assemblée Online » est une solution de vote à distance accessible sans téléchargement préalable, pouvant gérer des votes publics ou secrets, selon les besoins.

La séance est gérée à distance en audio ou vidéoconférence et les représentants votent via leur smartphone, tablette ou ordinateur.

Les participants se connectent sur QuizzBox live avec leur smartphone, tablette ou ordinateur et entrent le code online (code alphanumérique de 6 caractères) et le code PIN transmis au préalable via leur adresse mail. Ils accèdent alors à un « boîtier virtuel » leur permettant les votes.

L'accès est donc sécurisé et réservé aux représentants (votants) qui ont reçu ces informations.

Le boîtier virtuel indique l'identité du votant, le nombre de voix qu'il détient, un multi affichage si le votant est détenteur de plusieurs pouvoirs votatifs et/ou de procurations conformément aux articles 12 et 13 du RI de la FFVoile.

Il est à noter à ce titre que dans le cadre du logiciel QuizzBox, un représentant détenteur de plusieurs voix à titre personnel ou par le biais d'une procuration, sera référencé sous son nom pour un de ses pouvoirs de vote, puis avec la mention « procuration » accompagnée de son nom au titre de son autre pouvoir de vote et avec l'indication procuration associée au(x) nom(s) du/des mandant(s) lorsqu'il bénéficie d'une ou plusieurs procuration(s) au titre de l'article 13 du RI de la FFVoile.

Une assistance technique sera présente en amont et pendant l'AG.

L'emargement sera réalisé uniquement au travers du logiciel Quizz Box par la saisie du code de l'assemblée (code online) et du code PIN personnel lors de la 1<sup>ère</sup> connexion à la plateforme de vote.

Les représentants qui disposent de plusieurs droits de vote à titre personnel ou par le biais d'une procuration n'ont besoin de se connecter qu'une seule fois, le code PIN prenant en compte l'ensemble des droits de votes enregistrés.

S'agissant du vote des résolutions, les boitiers virtuels sont paramétrés par défaut en vote public (chaque votant et son vote peuvent être identifiés). Toutefois, en tant que de besoin une fonction « vote secret » pourra être activée.

Les votes à distance seront ouverts pendant 2 mn (le temps de vote pourra être adapté après avis du Scrutateur Général).

Les votes et les résultats sont affichés en temps réel.

### **Liste nominative des représentants et procurations**

Les noms des représentants de ligues, grands clubs, membres associés ... à l'AG doivent être envoyés par mail, à la FFVoile, au plus tard le mercredi 24 juin à 12H00 délai de rigueur.

Par dérogation, en raison des contraintes techniques inhérentes à une AG dématérialisée, les procurations devront, cette année, être gérées en amont de l'Assemblée générale et devront impérativement être adressées, par retour de mail, entre le lundi 15 juin et le mercredi 24 juin, 12H00 délai de rigueur.

La procuration dûment complétée et signée peut être scannée ou photographiée.

Le Scrutateur général ainsi que la Présidente de la CSOE ont testé la plateforme de vote et les modalités en vigueur, le 16 juin, et ont ainsi attesté de la fiabilité du dispositif, garantissant un scrutin sincère, secret (si le vote doit l'être), en conformité avec les dispositions statutaires et réglementaires applicables.

Le matin de l'Assemblée Générale un nouveau test de la fiabilité du dispositif sera réalisé par le Scrutateur Général.

Le contrôle portera sur la vérification du dispositif de vote à distance et plus particulièrement sur le pouvoir votatif enregistré dans le fichier de transmission des noms et des voix au prestataire en charge du paramétrage.

Le 19 juin, en présence éventuellement du Scrutateur Général et les membres de la commission électorale disponibles, la plateforme sera utilisée en mode AG virtuelle afin de tester la connexion des représentants et la prise en main de l'outil de vote.

Le BE charge, le jour de l'AG, le Scrutateur Général de prendre toutes dispositions utiles propres à assurer le bon déroulement du scrutin qui ne seraient pas expressément prévues par les statuts, le RI ou la présente délibération.

### **Moyens techniques mis en œuvre**

Suite à décision du BE du 30 avril 2020, l'AG est gérée à distance en audio par l'intermédiaire de la solution Go To Meeting (GTM) Business permettant à 250 personnes connectées de suivre les débats et la présentation des documents de l'AG.

Le Président/la Secrétaire Générale auront la possibilité s'ils le souhaitent d'utiliser éventuellement la vidéoconférence uniquement pour le présentateur.

L'AG sera animée par le Président/la Secrétaire Générale de la FFVoile et chaque votant aura la possibilité à l'aide du lien GTM reçu par mail quelques jours avant le début de l'AG, de se connecter à partir de son smartphone, tablette ou PC.

Les questions/interventions des représentants votants à l'AG seront, dans le cadre de la solution GTM, au choix du Président/de la Secrétaire Générale, soit transmises par l'intermédiaire du système audio soit par le système de Tchat modéré.

Des documents de prise en main des outils (plateforme de vote et plateforme Audio/vidéo) sont consultables sur le [site Internet de l'AG](#) « informations techniques ».